



Demande de renseignements

Par **Lau rier**, le **08/11/2021** à **17:30**

Bonjour,

J'ai reçu un refus de délivrance de la nationalité française depuis le 25/01/2017. J'ai fait un recours auprès du tribunal, mais jusqu'à présent je n'ai reçu aucune réponse.

A noter que mon frère et ma soeur l'ont eu, mais pas moi.

Je vous demande de m'informer des démarches que je dois entreprendre ?

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées

Par **P.M.**, le **08/11/2021** à **18:00**

Bonjour,

Vous ne précisez pas de quel recours il s'agit...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une structure d'aide aux étrangers ou d'un avocat spécialiste...

Par **youris**, le **08/11/2021** à **18:04**

bonjour,

si vous avez fait un recours contentieux auprès d'un tribunal, vous devez attendre sa décision.

L'octroi de la nationalité française est personnelle, vous n'êtes sans doute dans les mêmes conditions que votre frère et votre sœur.

La naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration française, qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

salutations